

Conditions Générales de Vente Boutique Epson

Partenaire contractuel

Votre partenaire pour toutes les ventes conclues sur ce site Internet (ci-après « Epson » ou « nous ») est :

Epson France S.A.S

Société anonyme au capital de 4 000 000 €

Bâtiment Harmony

22, rue Dora Maar

93400 St Ouen sur Seine

RCS Bobigny n° B 692 026 958

Téléphone: 09 74 75 04 04 (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

Email: Store@epson.fr

www.epson.fr

Formation du Contrat

Votre commande constitue une offre de conclure un contrat de vente. Si vous passez commande sur le site Internet epson.fr, nous vous enverrons un email confirmant que nous avons reçu votre commande et listant les articles commandés (accusé de réception de commande). Cet accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de votre offre. Nous vous enverrons un email séparé confirmant notre acceptation après avoir vérifié les détails de votre commande.

Description du produit

Pour une description détaillée du produit et des caractéristiques principales du produit, veuillez consulter nos offres sur le site www.epson.fr.

Frais et méthodes de paiement

Les produits seront livrés sur la base des prix spécifiés sur le site Boutique Epson. Epson accepte les paiements par carte de crédit.

Conditions de livraison

Pour les marchandises en stock, la livraison sera effectuée dans un délai de 2 à 3 jours après réception du paiement.

Seules les livraisons à destination de la France métropolitaine, de la Corse et de Monaco sont assurées.

Les coûts de livraisons sont à votre charge. Les coûts de livraison sont spécifiés dans le récapitulatif d'achat et ajoutés au montant total de la commande une fois que vous avez choisi le produit. Ces coûts peuvent varier en fonction de la destination ainsi que du type de livraison choisi, dans tous les cas le prix exact vous sera fourni avant que vous ne terminiez votre commande.

Information sur les garanties

Vous trouverez ci-dessous la reproduction du contrat de garantie commerciale applicable quand une garantie commerciale standard existe et/ou quand vous prenez une extension de garantie :

C'est à « vous », **premier utilisateur de ce produit**, qu'Epson offre cette garantie commerciale*. Quand dans la suite de ce document, le mot « garantie » est employé sans autre qualificatif, il s'agit de la présente garantie commerciale. Cette garantie vient s'ajouter à vos droits à l'encontre de la société ou personne qui vous a vendu le produit et à vos droits fixés par la loi et décrits ci-dessous. Ces droits varient d'un pays à l'autre et ne sont en aucun cas affectés par la présente garantie. « Epson » signifie l'une des filiales Epson indiquées dans la liste à la page 32 de ce document. Cette garantie commerciale « Epson » est appliquée par la filiale Epson qui a vendu le produit. Dans le cas de la France, le garant est Epson France SAS, 22, rue Dora Maar, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, France, téléphone : 09 7475 04 04 (Tarif communication locale hors coût opérateur du client), adresse email : customer.service@epson.fr.

** Cette garantie n'est pas fournie aux personnes qui achètent ce produit pour le revendre à un utilisateur final ou à un autre revendeur.*

Vous pouvez consulter la **période de garantie** de votre produit grâce à l'outil de recherche que vous trouverez sur le site internet d'Epson epson.eu/warranty où cette garantie est offerte. En tout état de cause, la garantie ne peut jamais aller au-delà toute durée de vie du produit ou toute mention d'usage maximum du produit (voir la documentation sur le produit), si ces limites sont atteintes avant la fin de la période de garantie. Le « produit » comprend tous les accessoires fournis par Epson, à l'exception des consommables. En cas de remise du produit à une autre personne, cette dernière bénéficiera également de la présente garantie ; la période de garantie prend toujours effet à compter de la première date d'achat du produit.

Si votre produit Epson ne fonctionne plus conformément à ses spécifications au cours de la période de garantie, nous vous fournirons les services décrits dans le présent document. Dans certaines zones, nos services seront fournis par notre sous-traitant agréé (centre de réparation). Les services fournis seront les services standards fournis par Epson dans le pays de distribution du produit. Généralement, nous fournissons d'abord l'assistance et les conseils nécessaires pour vous aider à résoudre la panne ou pour déterminer le type de panne. Si nous estimons que le produit doit être réparé, nous déciderons (à notre discrétion, en fonction du modèle, de l'âge du produit, de l'emplacement et de la nature de la panne) de prendre en charge les réparations ou de remplacer le produit par une unité remise à neuf avec un niveau de qualité garanti. Avant de remettre un produit à un centre de réparation Epson, vous devrez retirer et conserver toutes les données ou les produits n'étant pas de la marque Epson. En cas de retour du produit, veuillez également à emballer convenablement le produit. **Uniquement pour les utilisateurs d'imprimantes** : Ne retirez pas les cartouches d'encre, les rubans, bac de récupération d'encre ou les toners de l'imprimante. En effet, ils servent à diagnostiquer la panne.

La garantie commerciale Epson peut être en fonction du produit une garantie en retour atelier (retour du matériel pour sa réparation dans un centre de réparation agréé Epson) ou une garantie sur site (réparation sur place par un technicien agréé Epson).

La garantie ne comprend en aucun cas la possibilité de faire intervenir un réparateur autre qu'un centre de réparation agréé Epson. Vous trouverez sur notre [site](#) la liste des centres de réparation agréés.

Elle présente les caractéristiques et avantages suivants :

- Quel que soit votre lieu d'achat de votre produit, vous pouvez vous adresser directement à Epson (coordonnées disponibles [ici](#)) sans avoir à passer par le revendeur éventuel.(2)
- Après ce premier contact et diagnostic, **dans le cas des produits en garantie retour atelier**, nous vous demanderons le cas échéant de renvoyer votre produit à l'un de nos centres de réparation. Les frais aller sont à votre charge.(3) **Dans le cas de la garantie sur site**, si une intervention s'avère nécessaire, elle vous sera confirmée par un centre de réparation agréé Epson au jour ouvré suivant la réception de l'appel (pour tout appel reçu avant 15H).(2) L'intervention du prestataire se fera au lieu indiqué par le client entre 8H30 et 17H30, tous les jours, sauf samedi, dimanche, jours fériés ou jours chômés du réparateur agréé Epson.(2) Vous trouverez le centre de réparation le plus proche de vous en cliquant [ici](#). **Dans les deux cas**, il vous appartiendra, le cas échéant de désinstaller, sauvegarder et réinstaller votre configuration sur le produit liée à son utilisation ou sa connexion au réseau ou à d'autres appareils. Epson dénie toute responsabilité du fait d'une quelconque perte de données.(4)
- La garantie commerciale couvre les pannes qui impactent le bon fonctionnement du produit, quel qu'en soit la qualification légale,(2) et comprend les pièces détachées, la main d'œuvre et les frais de retour du produit.(4) Dans le cas de la garantie sur site, elle comprend également les coûts de déplacement sur place du technicien.(2)
- Nous adopterons la meilleure solution à votre avantage, remplacement ou réparation avec des pièces neuves ou remanufacturées, selon le type de panne subi.(4)
- Toutes nos imprimantes sont renvoyées avec de l'encre Epson authentique.(2)
- **Dans le cas des produits en garantie retour atelier**, nous nous engageons à réparer dans les 5 jours ouvrables de la réception du produit.(2)
- La garantie ne comprend pas le prêt d'un appareil pendant la période d'immobilisation due à la réparation, sauf accord spécifique de la part d'EPSON.(4)
- Vous aurez accès à l'ensemble de la documentation de support Epson concernant votre produit, notamment les pilotes d'installation, notices d'utilisation, caractéristiques du produit, notes techniques des mises à jour de logiciel interne (firmware).(1)

Les délais indiqués ci-dessus ne peuvent pas être garantis si la distance entre le lieu de situation du produit et le centre de réparation le plus proche est de plus de 200 km.(4)

Légende de comparaison par rapport aux garanties légales (cf. ci-dessous) :

(1) Avantage dans tous les cas par rapport aux garanties légales

(2) Avantage dans certains cas par rapport aux garanties légales

- (3) Désavantage par rapport aux garanties légales
- (4) Neutre par rapport aux garanties légales

La garantie ne comprend pas :

- la configuration du Produit sur site
- la maintenance de routine restant à la charge de l'utilisateur, le nettoyage ou le remplacement des consommables (par exemple, les cartouches d'encre ou les lampes), comme décrit dans le manuel d'utilisation du produit
- le calibrage d'autres produits susceptibles d'être connectés ou utilisés avec le produit ni la réinitialisation de vos codes administrateur ou utilisateur. De plus, Epson n'assume aucune responsabilité quant aux performances du produit utilisé avec un autre équipement ou logiciel
- la réinstallation de votre configuration et de vos logiciels d'application
- le remplacement des pièces (sauf accord spécifique) qui doivent normalement l'être pendant la durée de vie du Produit ou de tout composant ayant atteint sa fin de vie en raison d'une altération, d'une usure ou d'une déchirure
- Les consommables, comprenant (liste non limitative) encres, rubans, toners, photoconducteurs, fours, piles, collecteurs d'encre usagée, lampes et rouleaux d'entraînement papier dans certains cas, les options d'origine autres que d'Epson, ajoutées par le client, ainsi que les conséquences sur le matériel liées directement ou indirectement à leur utilisation.

Nous ne réparons, ni ne remplaçons les produits dont la panne est due, selon nous, aux causes suivantes :

- (i) dommage dû à des facteurs extérieurs, y compris des virus informatiques, le dysfonctionnement de votre logiciel d'application ;
- (ii) utilisation non conforme aux spécifications (telles que définies par le fabricant du produit, qui décide de manière définitive si un produit est utilisé ou pas selon les spécifications) ;
- (iii) utilisation d'accessoires, de pièces ou de consommables qui ne sont ni de marque Epson, ni approuvés par Epson ;
- (iv) modifications apportées au produit original fourni par Epson ;
- (v) pilotes ou autres logiciels fournis avec le produit. En effet, toute modification ou correction est soumise à la licence fournie et ne rentre pas dans le cadre de la présente garantie.

La présente garantie constitue une déclaration de services que nous fournissons dans des circonstances particulières. Nous n'offrons ces services et n'acceptons de responsabilité que pour la réparation ou le remplacement de votre produit, tel que décrit dans le présent document. Nous ne garantissons pas que votre produit ne tombera pas en panne.

Ce contrat de garantie commerciale ne constitue en aucun cas ni une reconnaissance d'obligations contractuelles au-delà de ce qui est prévu dans ce contrat ni une reconnaissance de responsabilité au-delà de ce qui est prévu par la loi. Si, pour une raison ou pour une autre, Epson est tenu pour responsable, nous déclinons toute responsabilité – sous réserve que la loi le permette - liée à (i) une perte de profits ou de jouissance, au rétablissement ou à la récupération de données corrompues ou perdues ou (ii) à un montant supérieur au montant versé pour l'achat du produit.

Dans les pays qui n'autorisent pas la limitation ou l'exclusion de responsabilité pour certains types de dommages, il se peut que certaines des limitations ou exclusions susmentionnées, voire toutes, ne s'appliquent pas à votre cas.

Pour consulter les services entrant dans le cadre de la présente garantie, veuillez contacter le centre de réparation Epson du pays d'utilisation du produit. Vous trouverez ces informations sur le site www.epson.eu. Rendez-vous sur le site de votre région/pays et sélectionnez la section Support. Vous devrez présenter à votre centre de réparation Epson la preuve que le produit concerné est encore sous garantie avant toute prestation de services. Il s'agit habituellement d'un reçu ou d'une facture d'achat qui identifie le produit, le lieu et la date d'achat.

Si le produit n'est pas habituellement vendu et pris en charge dans le territoire où vous l'utilisez, le retour de ce dernier dans le territoire le plus proche le prenant en charge ou l'obtention de pièces non disponibles localement sera à vos frais. Merci de consulter les conditions générales de vente sur notre site internet pour voir sur quel territoire, le produit est habituellement vendu. En France, pour les commandes faites sur le site epson.fr, les livraisons ne sont assurées qu'à destination de la France métropolitaine, de la Corse et de Monaco. En conséquence la garantie commerciale n'est pas offerte au-delà de ce territoire, sauf si vous avez fait appel à un revendeur agréé local Epson.

Tout service supplémentaire demandé en dehors de la présente garantie sera à vos frais, aux taux standard appliqués par le centre de réparation sollicité et conformément à ses conditions commerciales.

Pour un rendement optimal de votre produit Epson, nous vous recommandons de n'utiliser que des consommables et des options Epson d'origine. Pour obtenir des informations et une liste des revendeurs, consultez le site www.epson.eu

Informations supplémentaires (hors garantie)

Il se peut qu'une extension de garantie en option soit disponible pour votre produit. Généralement, elle ne peut être souscrite que lors de l'achat de votre produit ou peu de temps après. Consultez le site www.epson.eu pour plus d'informations.

Si votre produit tombe en panne une fois la période de garantie Epson expirée, des réparations hors garantie, payantes, peuvent être exécutées par les centres de réparation Epson. Consultez le site www.epson.eu pour plus d'informations. Veuillez également consulter notre site internet pour les informations les plus à jour sur le produit, y compris les mises à jour logicielles et du firmware, les manuels d'utilisation et les spécifications du produit.

Si vous êtes un consommateur en France, nous vous rappelons également conformément à la loi que :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est

tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

Formulaire de rétractation

Les consommateurs ont le droit suivant pour se rétracter/retourner les produits :

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter de ce contrat dans un délai de 30 jours sans exposer les motifs de votre rétractation.

La période de rétractation expirera dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'acquisition par prise de possession des produits par vous ou par une tierce partie autre que le transporteur logistique que vous aurez indiquée.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer :

Epson France S.A.

Bâtiment Harmony

93400 St Ouen sur Seine

Tél. : 09 74 75 04 04 (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

Email: Store@epson.fr

de votre décision de vous rétracter par une déclaration univoque (par exemple une lettre postale ou un email). Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation disponible sur notre site [ici](#) et en cliquant le lien « Formulaire de Rétractation », cependant, ceci n'est pas une obligation. Si vous utilisez cette option, nous vous communiquerons sans délai un accusé de réception d'une telle rétractation sur un support durable (exemple : par email).

Pour respecter la date limite de rétractation, il est suffisant d'envoyer votre communication concernant l'exercice de votre droit de rétractation avant la fin de la période de rétractation.

Effets de la rétractation

Si vous vous rétractez, nous vous remboursons tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un type de livraison autre que le type le moins cher de livraison standard que nous proposons) sans retard excessif et dans tous les cas au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de vous rétracter. Nous procéderons au remboursement en utilisant les mêmes moyens que vous utilisez pour la transaction initiale, sauf autre accord exprès et écrit des parties ; dans tous les cas, vous n'encourrez aucun frais résultant d'un tel remboursement. Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu les produits en retour ou que vous ayez communiqué la preuve de l'envoi des produits en retour, la première de ces dates étant retenue.

Vous devrez nous renvoyer les produits ou nous les remettre à l'adresse suivante :

Epson Europe B.V.

c/o NEX Logistics Europe GmbH

Robert-Bosch-Straße 26

50181 Bedburg

Allemagne

sans retard excessif et dans tous les cas au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où vous nous communiquez l'exercice de votre droit de rétractation. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez les produits avant la fin de la période de 14 jours.

Vous supporterez le coût de retour des produits en cas de retard dans le retour des produits.

Vous n'êtes responsable qu'en cas de dépréciation de la valeur des produits résultant de leur manipulation autre que celles effectuées pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des produits.

Retour des produits

Pour l'enlèvement, veuillez procéder comme suit :

Veuillez demander l'exercice de votre droit de rétractation sur la Boutique Epson (Retours), vous recevrez une étiquette de retour et le bordereau de livraison par email.

Veuillez joindre le bordereau de retour dans le colis avec les articles que vous souhaitez retourner et collez le bordereau imprimé UPS ou bordereau d'expédition sur le colis. Veuillez contacter UPS sur le site www.ups.fr pour prendre rendez-vous pour l'enlèvement du colis dans vos locaux.

Réparation des produits

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les imprimantes, scanners et vidéoprojecteurs commercialisés par Epson sont éligibles au dispositif de bonus réparation. Le bonus réparation, prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), est un dispositif à destination des particuliers qui vise à encourager la réparation d'un produit cassé, au lieu de le remplacer par l'achat d'un produit neuf. Ce bonus est un montant déduit directement de la facture du consommateur qui se rend chez un réparateur labellisé « Qualirépar » pour faire réparer son produit.

Les montants de bonus réparation pour les produits commercialisés par Epson et éligibles à ce dispositif sont les suivants :

Catégorie d'équipement	Bonus réparation
Imprimantes	35€ (seuil de déclenchement de 150€)
Scanners	35€ (seuil de déclenchement de 150€)
Vidéoprojecteurs	30€

Pour plus d'informations sur le bonus réparation : <https://www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation>

Programmes de recyclage des DEEE (Matériel et cartouches)

Conformément aux dispositions législatives en vigueur en la matière, en cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager sur le site www.epson.fr/store, Epson propose au consommateur de reprendre gratuitement les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre assistance :

Tél : +33 (0)9 74 75 04 04. (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

E-mail : store@epson.fr

Epson se réserve le droit de refuser de reprendre un équipement s'il est avéré qu'il ne s'agit pas d'un équipement électrique et électronique ou s'il s'agit d'un équipement électrique et électronique d'un autre type que celui vendu.

Epson se réserve aussi le droit de refuser de reprendre un équipement électrique et électronique qui, à la suite d'une contamination, présente un risque pour la sécurité et la santé du personnel qui est en charge de la reprise que les équipements de protection individuels conventionnels ou les moyens de conditionnement courant ne permettent pas d'éviter.

Afin de faire valoir votre droit au recyclage des DEEE ménagers, Epson peut être amené à traiter vos données personnelles dans le cadre de cette clause et conformément à sa politique de protection des données ainsi qu'à sa politique de confidentialité.

D'autres solutions de collecte des DEEE sont mises à disposition par l'éco-organisme Ecologic :

- Pour connaître les points d'apport de DEEE ménagers : <https://www.ecologic-france.com/citoyens/ou-deposer-mes-dechets.html>
- Pour les DEEE professionnels : <https://www.e-dechet.com/>

Identifiants uniques de producteur soumis à la Responsabilité Élargie de Producteur (REP)

Les identifiants uniques attribués à Epson France pour les filières REP auxquelles Epson participent sont :

- Filière REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques : FR000063_01ESTP
- Filière REP DEEE : FR000063_05DWJP
- Filière REP Piles et accumulateurs : FR000063_06LT7K

Information sur la conclusion d'un contrat électronique

Nous sauvegardons le texte du contrat après la conclusion du contrat. L'acheteur a accès au texte du contrat. Le client reconnaît qu'il a pu prendre une copie imprimée des présentes Conditions Générales de Vente par la validation du bouton « imprimer » de l'interface de son navigateur Internet.

Avant de commander, l'acheteur peut revoir les détails tapés et, si nécessaire, les corriger avec les touches habituelles du clavier PC. Nous informerons l'acheteur immédiatement par moyen d'une déclaration d'acceptation dans la forme d'une confirmation de commande électronique dès que l'acheteur a cliqué sur le bouton « Paiement » pour envoyer l'offre et que nous l'avons reçue.

Les parties reconnaissent expressément que les courriers électroniques ainsi que les systèmes d'enregistrement automatiques utilisés sur le site feront foi entre elles et pourront leur être opposés notamment en ce qui concerne le contenu et la date de la commande.

Conditions générales de vente

§1 Information Générale – Champ d'application du Contrat

1. Les conditions générales divergentes, contradictoires ou supplémentaires ne font pas partie intégrale du contrat, même si elles ont été acceptées, sauf si leur adoption est approuvée formellement par écrit. En particulier, toute interdiction de céder ou limiter la cession de droits et obligations contractuels est expressément exclue par les présentes.
2. Définitions :
Par Consommateur, il faut entendre toute personne individuelle qui conclut une transaction avec nous, et qui est définie comme consommateur selon le Code de la consommation, à savoir toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Par Contractant professionnel, il faut entendre toute personne physique ou toute personne morale y compris les associations qui conclut une transaction, contracte avec nous dans l'exercice de ses activités commerciales ou de sa profession indépendante.

Les Clients sont les Consommateurs et les Contractants professionnels pris ensemble.

§2 Risques

1. Si le Client est un Contractant professionnel, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle des produits passent à l'acheteur lorsque les produits sont transférés au transporteur ou à la personne ou l'établissement

désigné pour effectuer l'expédition, ou, dans le cas d'une commande par correspondance, quand l'article est envoyé à l'agent expéditeur.

2. Si le Client est un Consommateur, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle de l'article vendu passe à l'acheteur lorsque l'article est remis au Consommateur.
3. Les mêmes conditions sont applicables si le Client a commis un manquement dans l'acceptation de la livraison.

§3 Réserve de propriété

1. Pour les contrats avec les Consommateurs, nous demeurons propriétaires des produits jusqu'à ce que les produits soient intégralement payés.
2. Pour les contrats avec les Contractants professionnels, nous demeurons propriétaires des produits jusqu'à ce que toutes sommes dues par le Contractant professionnel a été intégralement réglées, frais et intérêts compris.
3. Le Contractant professionnel est autorisé à vendre et à céder les produits dans le cadre normal de ses affaires à des tiers clients. A titre de garantie, le Contractant professionnel accepte de céder sa ou ses créances à l'égard des tiers clients du Contractant professionnel. Epson est en droit de procéder directement et par tous moyens y compris judiciaires au recouvrement desdites créances et à informer lesdits tiers clients de la cession de créance, si le Contractant professionnel n'a pas intégralement réglé les sommes dues à Epson.
4. En cas de droits exercés par des parties tierces affectant les produits qui sont demeurés notre propriété, en particulier du fait de saisies, le Contractant professionnel nous notifiera immédiatement par écrit de tout droit exercé par des tiers.

§4 Modalités de paiement

1. Tous les frais éventuels de transactions bancaires seront à la charge du Client. Il n'y a pas de frais de transaction additionnels si vous utilisez un numéro IBAN.
2. Epson se réserve le droit de refuser toute commande réglée avec une carte bancaire étrangère et/ou non indiquée comme acceptée sur notre site internet.
3. Les corrections de factures postérieures sont exclues en cas d'oubli de la spécification, de spécification incorrecte ou incomplète.
4. En cas de paiement par acompte, le prix d'achat sera dû dans les 14 jours de la date de facturation, sauf autres conditions convenues. Si le client ne paie pas à la date d'échéance spécifiée sur la facture, il est redevable d'intérêts de retard, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.
Le Contractant professionnel ne dispose pas du droit de se prévaloir d'une exception d'inexécution pour se dispenser du paiement du prix et notamment pas si cela n'est pas proportionnel par rapport aux manquements reprochés à Epson ni aux coûts probables d'exécution supplémentaires (en particulier pour la réparation desdits manquements).
5. Tout paiement compensé sur plusieurs dettes dues devra être effectuée conformément à l'article 1289 du Code civil.
6. En cas de manquement à l'obligation de paiement du Contractant professionnel, nous pouvons demander des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son

opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage tel que défini à l'article L441-6 du Code de commerce, sans préjudice des autres droits d'Epson. En cas de manquement à l'obligation de paiement, nous pouvons également résilier le contrat et exiger le retour des produits.

7. Le Contractant professionnel ne peut opérer de compensation avec une de ses créances éventuelles ni se prévaloir d'une exception d'inexécution que si sa propre créance est certaine, liquide et exigible.
8. Votre facture vous sera envoyée par courrier électronique.

§5 Pièces détachées

1. Epson s'engage donc à fournir les pièces détachées indispensables à l'utilisation de ses produits grand public, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de fin de commercialisation du produit.

§6 Limitation de responsabilité (uniquement pour les Contractants professionnels)

1. Sauf dans les cas où la limitation de responsabilité n'est pas autorisée par la loi, notre responsabilité est limitée aux cas de dommages à la vie ou corporels ou en cas de violation intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les dommages et intérêts qui peuvent nous être réclamés sont également limités aux dommages contractuels typiques et prévisibles. Une obligation contractuelle ne peut être considérée comme essentielle que si le fait qu'elle soit remplie assure la bonne exécution du contrat et qu'il est raisonnablement attendu d'un partenaire contractuel de s'y conformer.
2. Seuls les dommages directs peuvent être indemnisés en tout état de cause et les dommages indirects tels que manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, perte de revenus, etc sont expressément exclus.

§7 Force majeure

1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.
2. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant Epson de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les inondations, la guerre, l'incendie, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'Epson ou de ses transporteurs habituels, les barrières de dégel, les barrages routiers, la rupture d'approvisionnement en énergie, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à Epson. En conséquence, Epson n'est pas tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

§8 Données à caractère personnel

Epson, en tant que responsable du traitement des données, vous informe que les données à caractère personnel que vous fournissez seront utilisées par Epson aux

fins suivantes : (a) la prise en compte, la gestion et l'exécution par Epson de votre achat de produit(s) Epson par le biais du Site Web Epson ; (b) le respect des obligations stipulés par les lois et réglementations ; (c) l'envoi de messages publicitaires et promotionnels concernant les services proposés par Epson et ses sociétés affiliées, en particulier, son bulletin d'information, si vous y avez consenti expressément.

Epson ne collectera et n'utilisera vos données à caractère personnel que conformément à l'ensemble des lois applicables en matière de protection des données et à la [Déclaration de confidentialité d'Epson](#).

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression, veuillez utiliser le formulaire [Nous contacter à propos de vos données - Epson](#) figurant sur le Site Web Epson.

§9 Droit applicable / Attribution de juridiction (uniquement pour les Contractants professionnels)

1. Le droit français régit les présentes Conditions générales de vente, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.
2. A défaut d'accord amiable entre les parties, le litige sera soumis aux tribunaux de Paris qui seront seuls compétents.

§10 Médiation (uniquement pour les Consommateurs)

En cas de litige entre Epson et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS.

Version valide à compter de mai 2024